



Communication 2022 10 17- 02 :  
Présentation du rapport annuel sur les prix et la  
qualité du service de l'eau potable – Année 2021.

Nombre de conseillers		Date de la convocation : 10/10/2022
En exercice :	33	
Présents :	26	Affichage de la convocation : 11/10/2022
Pouvoirs :	7	
Votants :	33	Affichage du compte rendu : 20/10/2022
<b>Présents :</b> Daniel JULLIEN, Daniel MALOSSE, Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES (arrivée à la délibération n° 02), Henri COQUARD, Geneviève HECTOR, Philippe LARGE, Danielle CHARVOLIN, Olivier DEROZARD (arrivé à la délibération n° 03), Yolande CHAREYRE, Edouard WILLEMIN, Jean-Pierre NEMOZ, Gerbert RAMBAUD, Safi BOUKACEM, Isabelle VIDAL, Sandrine ARNAUD, Stéphane GILLET, Rémi GILLET, Joao DA ROCHA (arrivé à la délibération n° 02), Véronique DUMAS, Aline DURAND, Sylvère MATHIEU, Ghislaine FROMM, Yohann DUMAS, Sylvain BARCET.		
<b>Absents ayant remis pouvoir :</b>		
Mme Chantal BERTHILLON donne pouvoir à Mme Danielle CHARVOLIN Mme Sylvie RAZY donne pouvoir à M Philippe LARGE M Christian NEUVILLE donne pouvoir à M Safi BOUKACEM Mme Fatima FERNI donne pouvoir à M Daniel JULLIEN M Roland BADOIL donne pouvoir à Mme Ghislaine FROMM Mme Brigitte REGIS MOREAU donne pouvoir à Sylvère MATHIEU Mme Chantal ROCHE donne pouvoir à M Henri COQUARD		
<b>Absents ou excusés :</b>		

Mme Béatrice DUMORTIER est nommée secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales).

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale impose à chaque commune de prendre connaissance d'un rapport retraçant l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale et de communiquer le contenu dudit rapport.

Le rapport du Syndicat intercommunal de distribution d'eau du Sud-Ouest Lyonnais (SIDESOL) est présenté en séance.

**Les missions du SIDESOL sont :**

- La gestion des abonnés : recouvrement
- L'entretien du génie civil, mise en conformité des installations électriques et autres ouvrages, nettoyage des canalisations par procédés mécaniques spécialisés.
- Les renouvellements programmables des canalisations, des branchements, des équipements électriques, électromécaniques et électroniques.
- Les travaux neufs : branchements, ouvrages et canalisations, traitement de l'eau.

*Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance,  
du rapport annuel du Syndicat intercommunal de distribution d'eau du Sud-Ouest  
Lyonnais*

**PRÉCISE** que ce rapport est mis à la disposition du public.

Rendue exécutoire compte tenu  
de la transmission en Préfecture le  
20/10/2022  
et de la publication en mairie le 20/10/2022

Pour copie certifiée conforme  
Au registre des délibérations  
Le Maire  
Daniel JULLIEN

